



Ville de Vaucresson

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2020

Conseil municipal du 17 octobre 2019

Sommaire

Introduction.....3

I. Le contexte économique secteur public communal et contexte financier 2020 pour la Ville de Vaucresson.....4

- A) Environnement macroéconomique
- B) Finances locales en 2018 et 2019
- C) Répartition DGF et péréquation
- D) Réforme de la fiscalité locale
- E) Dépenses d'investissement et recettes d'investissement
- F) Réforme territoriale
- G) Projet loi des finances 2020
- H) Prévision des résultats 2019 et objectifs 2020 Ville de Vaucresson

II. Structure et gestion de la dette.....7

- A) L'encours de la dette
- B) Classement charte "Gissler"

III. Les orientations budgétaires de la Ville de Vaucresson.....8

- A) Le budget de fonctionnement
 - Les dépenses
 - Les recettes
- B) Le budget d'investissement
 - Les dépenses
 - Les recettes

Introduction

Le rapport d'orientation budgétaire

Le budget est un acte essentiel dans la vie de toute collectivité territoriale car il traduit, en termes financiers, les choix politiques des élus pour la commune.

Cette année est particulière, les élections municipales se déroulant en mars 2020. Comme chaque année, le budget est élaboré et présenté en fin d'année. Celui-ci pourra être amendé par l'équipe élue en mars 2020, par des décisions modificatives ou budget supplémentaire.

Il est rappelé que le cycle budgétaire est rythmé par de nombreuses étapes dont la première est le rapport d'orientation budgétaire. Il constitue une obligation légale pour toutes les communes de plus de 3 500 habitants et le débat doit se dérouler dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

La loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République a instauré ce rapport et ce débat pour répondre à deux objectifs principaux : le premier est de permettre à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent des priorités qui seront inscrites au budget primitif ; le second objectif est d'apporter une information sur l'évolution de la situation financière de la collectivité. Ainsi, les membres du conseil municipal débattent et échangent sur la stratégie financière de leur commune.

Loi NOTRe : des nouveautés en matière budgétaire

L'article 107 de la loi NOTRe du 7 août 2015 crée de nouvelles obligations relatives à la présentation et à l'élaboration des budgets locaux dès 2016. Le Maire doit présenter au Conseil municipal un rapport portant sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette.

Le rapport du débat d'orientations budgétaires doit donner lieu à un débat. A l'issue de la présentation et des échanges, il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

La présente note a pour objet de fournir les éléments utiles à la réflexion en vue de la prochaine séance du Conseil municipal. Il y a lieu d'indiquer, en outre, qu'il est prévu de voter le budget primitif 2020 le 12 décembre prochain.

I. Le contexte économique du secteur public communal et contexte financier 2020 pour la ville de Vaucresson

Sources : Note de conjoncture Finances Locales Tendances 2019 - Septembre 2019 – La Banque Postale Collectivités locales, Rapport 11 juin 2019 - Observatoire des finances et de la gestion publique locales

A) Environnement macroéconomique

PRINCIPAUX INDICATEURS ECONOMIQUES

(moyennes annuelles)

%	2018	2019p	2020p
Taux de croissance du PIB	1,7	1,3	1,3
Taux d'inflation	1,9	1,1	1,4
Taux de chômage	8,8	8,2	7,8

p : prévisions

Source : Insee, prévisions La Banque Postale.

Dans un environnement international très perturbé, l'économie française a plutôt bien résisté ces derniers mois. Cela tient en partie aux mesures de soutien au pouvoir d'achat adoptées par le Gouvernement et par le Parlement fin 2018-début 2019. Les dépenses des administrations publiques locales représentent en France 11,1 % du PIB en 2018. Ce taux est inférieur à la moyenne européenne (15,3 % y compris les dépenses des États fédérés) et à celui d'autres grands pays, notamment ceux d'organisation fédérale. En revanche, la part de l'investissement des administrations publiques locales dans l'investissement public en France (58,0%) est supérieure à la moyenne européenne (53,2 %).

B) Finances locales en 2018 et 2019

En 2018, les dépenses de fonctionnement du secteur communal atteignent 92,8 Md€, niveau stable par rapport à 2017 (+ 0,1 %). Les augmentations des dépenses concernent les achats et charges externes (+ 2,1 %) et, dans une moindre mesure, les frais de personnel, qui augmentent nettement moins vite qu'en 2017 (+ 0,9 % contre + 3,2 % en 2017).

En 2019, les collectivités locales devraient enregistrer une hausse de leur épargne brute : avec des dotations quasiment stables et des recettes fiscales en progression en raison du dynamisme des droits de mutation et de la CVAE, les recettes de fonctionnement (+2.1%) augmenteraient plus rapidement que les dépenses de fonctionnement (+0.9%).

C) Répartition DGF et péréquation

Le montant total de la DGF pour 2019 s'est élevé à 11.9Md€ pour les Communes. Dans un contexte de stabilité de la DGF, les composantes péréquatrices progressent. En 2019 comme en 2018 et 2017, l'écrêtement de la dotation forfaitaire est modulé en fonction du potentiel fiscal des communes.

Pour la ville de Vaucresson, la DGF s'est réduite de 10.64% de 2018 à 2019. Sur les cinq dernières années, la DGF de la ville de Vaucresson a subi une baisse drastique (cf. schéma page 16) pour arriver à un montant de 1 248 352€ en 2015 à 672 338€ en 2019.

En 2019, la ville de Vaucresson a subi à nouveau un impact fort de la péréquation avec un fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France (FSRIF) d'un montant de 450 371€ et un fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) de 801 913€ (cf. schéma page 13).

D) Réforme de la fiscalité locale

La taxe d'habitation sur la résidence principale sera définitivement supprimée en 2023, comme le Président de la République s'y est engagé. L'exonération de taxe d'habitation des ménages s'effectue par tranches de 2018 à 2023.

Pour la ville de Vaucresson, sur les 3 562 foyers éligibles à la taxe d'habitation sur la résidence principale, 401 étaient exonérés de taxe d'habitation avant la réforme. **3 161 foyers** payaient la taxe d'habitation se décomposant en 896 foyers de ménages moins aisés et 2 265 de foyers plus aisés.

- Pour les ménages moins aisés, la réforme sera active de 2018 à 2020, avec une contribution réduite par tiers chaque année : 896 foyers sont concernés.
- Pour les ménages aux revenus les plus élevés, ils verront leur contribution réduite par tiers entre 2021 et 2023 : 2265 foyers sont concernés.

Nombre de foyers concernés par la suppression :

2018	2019	2020	2021	2022	2023
Foyers moins aisés			Foyers plus aisés		
Suppression 30 % de la TH	Suppression 65 % de la TH	Suppression 100 % de la TH	Suppression 30 % de la TH	Suppression 2/3 de la TH	Suppression 100 % de la TH
Nombre de foyers concernés : 896			Nombre de foyers concernés : 2 265		

Le produit de la TH perçu en 2018 était de 4 711 559€. En 2023, le montant de la suppression de la TH atteindra 4 456 023€ pour la ville de Vaucresson, la différence provenant de la TH sur les résidences secondaires qui est maintenue. En 2018, le montant dégrèvé s'est élevé à 173 271€. Le montant pour 2019 sera connu fin octobre.

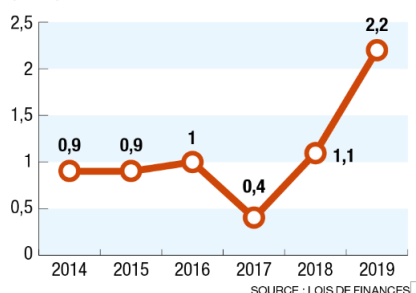
Cette réforme devrait se traduire par l'attribution d'une nouvelle ressource « équivalente et dynamique » aux communes : la redescende du foncier bâti départemental.

Un mécanisme correcteur s'appliquera lorsque la taxe foncière départementale ne correspondra pas exactement à la recette de TH supprimée. Pour la Ville de Vaucresson, le produit de taxe foncière départementale s'est élevé à 1 653 958€ en 2018, ce qui nécessiterait un mécanisme correcteur de 3 057 601€.

Enfin, il est à noter que cette suppression de TH impactera fortement les potentiels fiscaux et donc la péréquation, difficilement quantifiable.

De plus, à l'occasion du budget 2020, le gouvernement a programmé d'entamer la révision nationale des valeurs locatives des locaux d'habitation, différée depuis cinquante ans.

Evolution des bases locatives pour le calcul de la taxe foncière et de la taxe d'habitation (en %)



En 2019, la valeur locative a doublé : 2.2% contre 1.1% en 2018. Pour 2020, l'incertitude demeure : le projet de Loi de finances pour 2020 pourrait faire disparaître cette revalorisation « quasi automatique », ce qui représente une rupture majeure pour les collectivités.

E) Dépenses d'investissement et recettes d'investissement

Au niveau national, l'investissement des communes et de leurs groupements devrait connaître une évolution de 9% en 2019, financé notamment par l'épargne et une hausse de l'emprunt. Un rebond insuffisant pour permettre de rattraper le retard accumulé au début des mandats : ainsi, sur la période 2014-2018, on constate une diminution de 15% par rapport à la période 2008-2012.

F) Réforme territoriale

239 communes nouvelles ont été créées au 1er janvier 2019 issues de la fusion de 626 communes. Le rythme de création de ces communes nouvelles est donc reparti à la hausse en 2018 après une année 2017 relativement calme. Cette reprise de la création des communes nouvelles permet d'abaisser le nombre total de communes à 34 970 en France au 1er janvier 2019.

Au 1er janvier 2019, on compte 1 258 EPCI à fiscalité propre en France métropolitaine et dans les DOM, soit cinq de moins qu'en 2018.

Rappelons que la métropole du Grand Paris (MGP) a été créée le 1er janvier 2016 ; elle regroupe 131 communes, 11 établissements publics territoriaux (EPT), qui prennent la suite des groupements à fiscalité propre qui existaient auparavant et intègrent les communes qui étaient jusqu'à présent isolées, ainsi que la ville de Paris qui joue elle-même le rôle d'EPT. La création de cette métropole et de ses EPT a engendré des flux financiers importants entre les communes, les EPT et la MGP.

Ainsi, le pacte financier entre les communes de l'EPT Paris Ouest La Défense est revu chaque année et concerne : la cotisation foncière des entreprises (CFE), le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), les charges liées aux compétences et les charges de structure, la dette et les résultats. Un nouveau pacte financier est en cours d'élaboration.

Le pacte financier impactera le fonds de compensation des charges territoriales (FCCT). Rappelons que le FCCT comprend, *a minima*, le montant de la fiscalité des ménages qui était perçu en 2015 par l'ancienne intercommunalité sur leur territoire, augmentée, éventuellement du coût des charges transférées (augmentée de la dotation de compensation de la suppression de la part des salaires - DCPS).

Enfin, les conditions de préparation budgétaires 2020 sont marquées par l'incertitude institutionnelle qui engendre l'inaction des différents acteurs locaux. En effet, la loi NOTRe du 7 août 2015 doit être modifiée afin d'alléger l'organisation territoriale Francilienne. Cependant des annonces gouvernementales sont régulièrement repoussées.

G) Projet de loi des finances 2020 et points d'attention 2020

L'année 2020 correspondra à l'ouverture d'un nouveau mandat communal et intercommunal et devrait être marquée par un certain nombre de changements législatifs portant sur l'organisation, les compétences ou la décentralisation. 2020 correspond également à la dernière année d'application de la première mouture de la contractualisation entre l'État et les collectivités sur l'évolution de leurs dépenses de fonctionnement. 322 collectivités ayant des dépenses de fonctionnement supérieures à 60 millions d'euros étaient concernées et ne devaient pas augmenter leurs dépenses de + 1.2 %. Par ailleurs, les modalités de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales devraient être enfin finalisées.

Le projet de loi de Finances de 2020 est centré autour de la réforme de la fiscalité locale : il entérine la suppression totale de taxe d'habitation sur les résidences principales, à l'horizon 2023. Il prépare également le terrain à la réforme des valeurs locatives qui devrait s'étaler jusqu'en 2026. Enfin, la revalorisation forfaitaire des bases d'imposition serait amenée à disparaître.

H) Prévion des résultats 2019 et objectifs 2020 Ville de Vaucresson

Le compte administratif 2019 prévisionnel devrait présenter un excédent d'environ 1 861K€ sur les deux sections fonctionnement et investissement ; montant qui sera ensuite intégré au budget primitif 2020 au moment du vote du compte administratif au mois d'avril ou juin 2020.

La ville compte poursuivre sa politique d'investissement régulière et équilibrée qui permet de maintenir un volume d'équipements optimum pour les Vaucressonnais.

Au regard des contraintes indiquées précédemment, les objectifs de la ville de Vaucresson pour l'année 2020 sont de poursuivre les efforts de gestion engagés ces dernières années sur les charges à caractère général, tout en continuant à offrir le même niveau de service aux Vaucressonnais et à maintenir un niveau soutenu et régulier d'investissement. Au niveau du budget de fonctionnement, il convient donc :

- d'optimiser les dépenses de fonctionnement par le recours de nouvelles approches et une mise en concurrence systématique ;
- d'intensifier les mutualisations des activités au niveau de la ville et de notre intercommunalité ;
- d'optimiser les recettes et atteindre un autofinancement suffisant.

La poursuite de cette méthodologie permet l'autofinancement de nos investissements. L'excédent de fonctionnement du budget primitif 2020 est prévu à 553K€, hors amortissement.

Il convient de **prioriser les investissements dont le financement est sécurisé** : opérations faisant l'objet de subventions, de contrats régionaux et départementaux.

II. Structure et gestion de la dette pour la ville de Vaucresson

A) L'encours de la dette

Au 31 décembre 2019, l'encours de la dette sera de 4 085 K€ soit 456€ par habitant, à comparer à la moyenne nationale de la strate de 850€ par habitant et à la moyenne départementale de 1 446€ par habitant (*chiffres 2017*).

Deux contrats d'emprunts sont toujours en cours (rénovation de l'église et acquisition du terrain Haras Lupin) qui se termineront respectivement en 2023 et 2034.

Il est rappelé que les loyers versés par le Stade Français couvrent une partie du remboursement annuel de l'emprunt du Haras Lupin (315K€).

Au regard de la situation en 2019, les éléments suivants ressortent :

- Une diminution des remboursements des intérêts en 2020 : 179K€ contre 191K€ en 2019
- Une augmentation des remboursements du capital en 2020 : 295K€ contre 283K€ en 2019.

Il est prévu d'inscrire un emprunt d'équilibre pour le budget primitif 2020 de 1 134K€, contre 1 089K€ prévu au budget primitif 2019. Comme prévu chaque année, cet emprunt sera nul puisque contrebalancé par les résultats du compte administratif 2019.

B) Classement charte « Gissler »

La dette communale est classée en **1A** selon la charte de bonne conduite « Gissler ». C'est-à-dire qu'il s'agit d'emprunts basés sur des indices de la zone euro à taux fixes ou à taux variables simples qui ne présentent pas de risques pour la commune.

L'annuité 2020 de la dette est constituée de :

- 179 K€ de charges d'intérêts
- 295 K€ de remboursement du capital

III. Les orientations budgétaires 2020 de la ville de Vaucresson

Malgré le contexte économique difficile persistant (baisse des dotations, augmentation des fonds de péréquation...), la ville de Vaucresson souhaite poursuivre son objectif : renforcement des services aux Vaucressonnais pour un maintien de la qualité de vie, tout en contenant les dépenses de fonctionnement pour permettre un investissement soutenu.

Une Ville tournée vers le bien-être des familles

Objectif majeur de la Ville pour les petits : Maintien de l'offre de 135 berceaux sur l'ensemble de la Ville en crèche, soit 142 enfants accueillis pour l'année 2019/2020 avec un taux de satisfaction de 85%.

Projet éducatif de la ville :

Au travers de l'ensemble de ses actions, Vaucresson s'engage à concilier l'épanouissement personnel, la relation aux autres et la réussite scolaire de tous les enfants.

Son ambition consiste à assurer la continuité éducative des enfants en veillant à l'articulation de tous les temps de l'enfant et en visant à leur donner les moyens de s'intégrer pleinement à toute situation scolaire et périscolaire.

Les actions mises en œuvre s'inscrivent dans le respect du rythme de l'enfant avec une attention particulière pour les maternelles en fin de journée.

Restauration scolaire

La place de la pause méridienne dans l'éducation alimentaire et la qualité des repas servis en restauration scolaire sont d'importantes préoccupations de la commune.

La restauration scolaire vise avant tout à répondre aux besoins physiologiques et nutritionnels des enfants et des jeunes, leur permettant de suivre les enseignements de l'après-midi. Pour cela, Vaucresson tient essentiellement à leur cuisiner sur place des repas équilibrés, visés par une équipe de nutritionnistes, avec des aliments sûrs, sains et en quantité suffisante. Un travail particulier est fait sur l'augmentation dans l'assiette du nombre de produits bio ou labellisés : mise en place d'un menu végétarien par semaine et 15% de produits bio ou labellisés en 2020 (9% en 2019).

Les objectifs éducatifs sont de l'ordre de la découverte de nouveaux produits, de l'apprentissage de l'équilibre alimentaire, des valeurs de l'aliment et de la lutte contre le gaspillage alimentaire. Civilité et savoir-vivre font également partis du temps de restauration collective.

Une ville festive, culturelle et sportive

Les actions festives, culturelles et sportives sont maintenues.
En termes d'investissement, création de deux terrains synthétiques au Haras Lupin.

Une ville solidaire, avec des services publics pour chacun

La ville de Vaucresson a toujours souhaité entretenir un lien intergénérationnel fort. Prenant acte du vieillissement de la population, avec pour Vaucresson 24% de séniors de plus de 60 ans, la ville complète l'offre de services vers les aînés : organisation d'ateliers et de rencontres régulières avec des ateliers concernant entre autres l'alimentation, la santé, les loisirs, les nouvelles technologies, les aides à domicile, l'organisation d'un salon du bien vieillir où la plupart de ces activités seront présentes.

L'objectif de renforcer l'offre médicale à Vaucresson est conforté par deux programmations :

- En centre-ville avec le projet cœur de ville pour lequel un cabinet médical pluridisciplinaire de 160 m² est programmé,
- Route Napoléon III, le projet VO² prévoit également un cabinet médical pluridisciplinaire de 116 m² de SDP.

La Ville est vigilante sur toute opportunité d'intégrer dans des programmes privés le maintien ou la programmation de cabinets médicaux.

Afin d'améliorer le niveau de service délivré, un projet de guichet unique sera lancé, permettant de mutualiser les informations pour les usagers.

Démarche de développement durable

Le **plan climat air énergie territorial (PCAET)** a été voté au Conseil de territoire du 25 juin 2019 dernier : la mise en œuvre opérationnelle de ce plan a commencé à se traduire localement par la création de l'agence locale de l'énergie et du climat de POLD (ALEC) afin d'œuvrer pour la rénovation énergétique des bâtiments dès 2020.

A l'échelle communale, pour les bâtiments municipaux, une étude est en cours pour redéfinir les priorités de rénovation thermique. En effet, de nombreux chantiers ont été entrepris depuis une décennie au regard des diagnostics initiaux. Il convient de dresser le bilan des réalisations et de poursuivre un programme pluriannuel d'investissements (PPI). Cette orientation de la commune vient s'inscrire dans un cadre réglementaire largement subventionné.

Dans la logique du PCAET, la Ville continue à favoriser les modes de déplacements actifs :

- Poursuite du dispositif en faveur du vélo et en particulier du vélo électrique, compte tenu de la topographie de Vaucresson : dispositif VAE.
- Poursuite des aménagements de voirie pour sécuriser les cheminements piétonniers et à vélo : doubles sens cyclables, travail collaboratif avec le Conseil départemental et les communes limitrophes sur le déploiement des cheminements cyclables sur les axes départementaux, schéma directeur cyclable au niveau de POLD.
- Mise en place d'un dispositif Véligo à la gare SNCF.

- Déploiement de plusieurs racks à vélos, sur des sites à forte fréquentation répartis sur l'ensemble du territoire communal.

L'expérience initiée via l'EPT Paris Ouest La Défense en termes de collecte des **bio déchets** auprès de nos cantines scolaires et du marché alimentaire se poursuit.

L'application du **zéro phyto** est généralisée ; le plan de gestion différenciée commence à être appliqué pour l'entretien des espaces verts, des équipements sportifs, du cimetière et de la voirie. Un matériel d'entretien de la voirie a été acheté et est maintenant utilisé afin de limiter les adventices et les mousses sur les trottoirs. Une organisation de travail transverse voirie/espaces verts a été mise en place à cet effet. Un projet d'aménagement d'un cimetière « vert » poursuit le triple objectif de se conformer aux directives zéro phyto, d'une perméabilisation des sols et de lutte contre les îlots de chaleur urbains. Concernant ce dernier point, les projets de végétalisation en centre-ville se poursuivent.

Le programme de **rénovation de l'éclairage public** et d'installation d'équipements d'éclairage à led continue avec pour objectifs l'optimisation de la gestion de l'éclairage, la réduction énergétique et la baisse de la pollution lumineuse.

La ville de demain

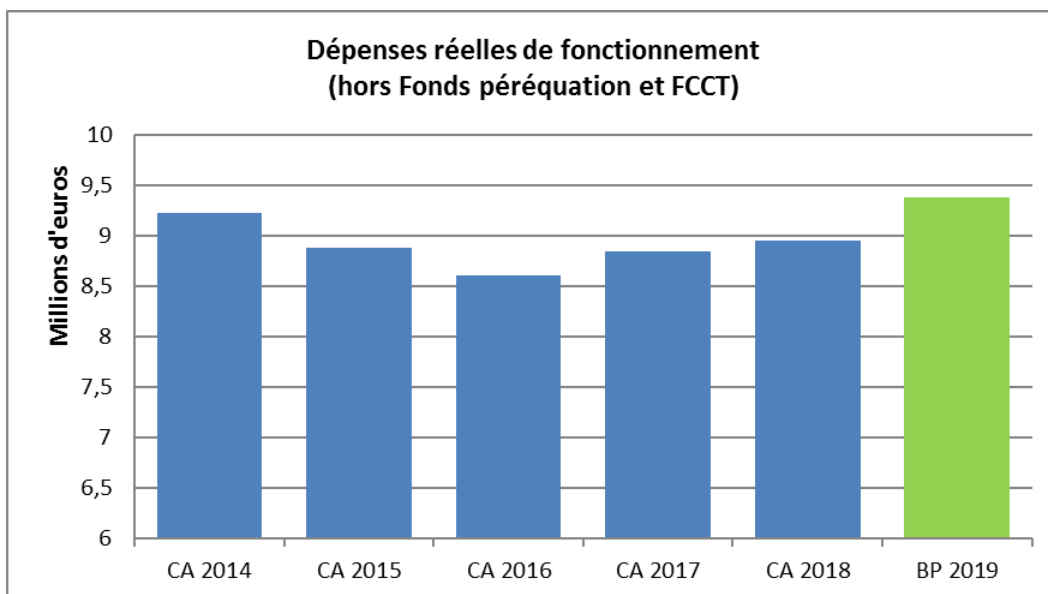
Vaucresson souhaite préserver son cadre de vie tout en accompagnant de façon qualitative les évolutions urbaines, imposées par les directives de l'Etat, ou rendues nécessaire par l'évolution des besoins de la population. La modification de PLU a intégré des notions d'épannelage, de hauteur du bâti en accord avec la largeur des voies et de CBS en secteur UAa afin d'intégrer les projets à venir dans leur environnement.

Le travail initié par les projets de 2019 doit se poursuivre en 2020 :

- Le projet médiathèque : la procédure de concours est achevée. Par délibération municipale du 9 mai 2019, le groupement représenté par le cabinet Basalt Architecture a été désigné lauréat. Une période de concertation a été ouverte par la mise en place d'ateliers et se clôturera fin novembre par une réunion de restitution. En 2020, la phase relative aux études se poursuivra laissant la possibilité au chantier de commencer fin 2020 pour s'achever en 2022.
- Concernant le projet VO², l'année 2020 sera dédiée à la levée des conditions suspensives permettant *in fine* la conclusion de la vente définitive et d'un bail à construction.
- En centre-ville, est attendu en 2020 l'aboutissement juridique du projet cœur de ville, pour un avancement concret. Ce premier projet doit permettre la structuration raisonnable du paysage urbain du centre-ville avec l'implantation d'un immeuble de logements et d'une nouvelle offre commerciale en rez-de-chaussée.
- Le projet de résidence intergénérationnelle Les Tilleuls (29 logements) avec le bailleur I3F se distingue par sa volonté de rassembler différentes générations au sein d'une même résidence et ainsi favoriser un lien solidaire entre jeunes, familles et seniors. (Bail emphytéotique : Loyer annuel de 11K€ sur 80 ans).
- Le projet de deux terrains synthétiques sur le site du Haras Lupin : les travaux sont programmés pour débiter fin 2020.

A) Le budget de fonctionnement

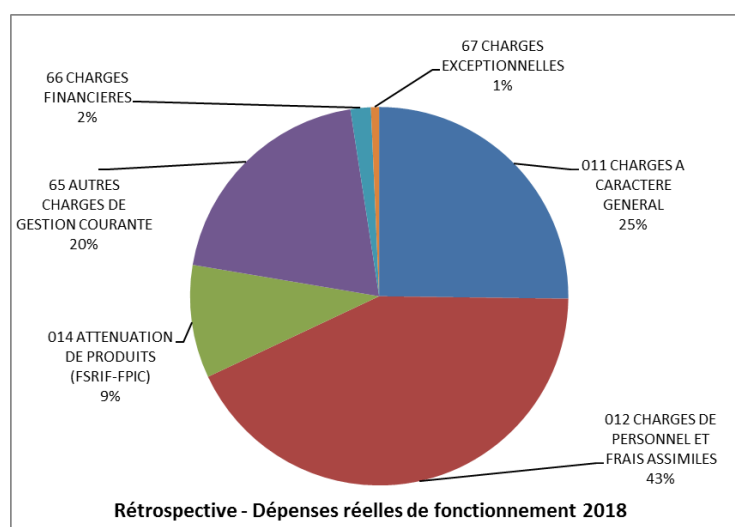
1) Les dépenses de fonctionnement



Pour rappel en 2018, le ratio de dépenses de fonctionnement par habitant de la ville de Vaucresson s'est établi à 1 283€ par habitant à comparer à la moyenne départementale de 1978€ par habitant (dernier chiffre connu 2017).

Le montant prévu des dépenses réelles de fonctionnement pour 2020 est de 12 845K€.

RETROSPECTIVE - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	BP 2019
CHARGES						
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	3 053 523 €	2 841 145 €	2 646 915 €	2 931 905 €	2 918 319 €	3 390 113 €
<i>Variation</i>	0,11%	-6,96%	-6,84%	10,77%	-0,46%	16,17%
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	4 866 495 €	4 814 903 €	4 780 496 €	4 853 573 €	4 953 926 €	4 932 240 €
<i>Variation</i>	2,68%	-1,06%	-0,71%	1,53%	2,07%	-0,44%
014 ATTENUATION DE PRODUITS (FSRIF-FPIC)	557 558 €	747 087 €	1 158 135 €	526 135 €	1 117 512 €	1 600 000 €
<i>Variation</i>	3429,52%	33,99%	55,02%	-54,57%	112,40%	43,18%
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 028 228 €	985 905 €	2 574 758 €	2 405 774 €	2 304 321 €	2 444 750 €
<i>Variation</i>	3,54%	-4,12%	161,16%	-6,56%	-4,22%	6,09%
66 CHARGES FINANCIERES	256 492 €	232 466 €	225 461 €	212 594 €	201 179 €	195 606 €
<i>Variation</i>	-5,93%	-9,37%	-3,01%	-5,71%	-5,37%	-2,77%
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	18 215 €	11 249 €	3 197 €	17 616 €	81 219 €	11 730 €
<i>Variation</i>	283,48%	-38,24%	-71,58%	451,08%	361,05%	-85,56%
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	9 780 511 €	9 632 755 €	11 388 961 €	10 947 597 €	11 576 476 €	12 574 439 €
<i>Variation</i>	7,76%	-1,51%	18,23%	-3,88%	5,74%	8,62%



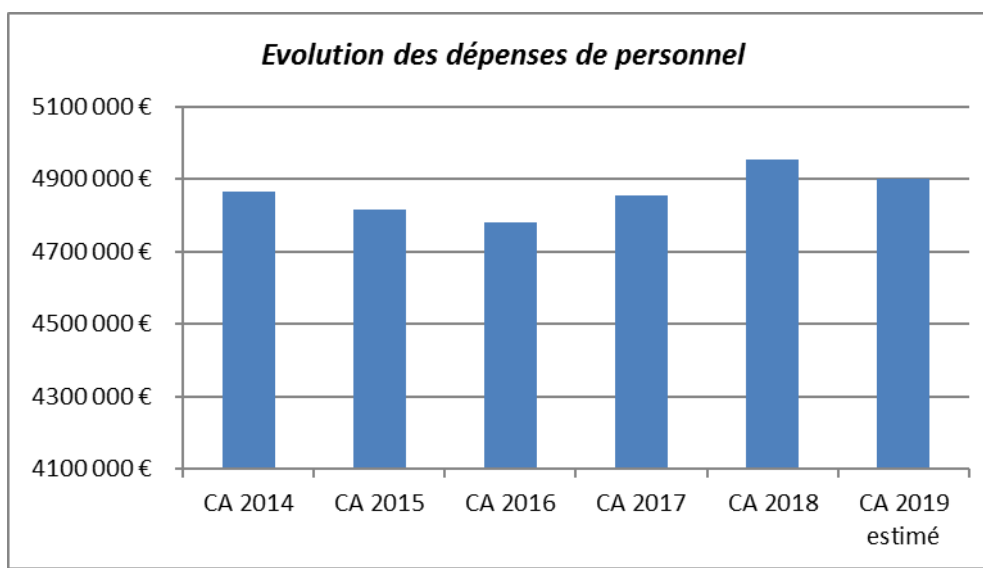
Les charges à caractère général

L'objectif pour 2020 est de poursuivre les efforts de gestion engagés ces dernières années sur les charges à caractère général avec des recherches d'économie et de mutualisation.

Ainsi, les maires de l'EPT Paris Ouest La Défense sont convenus d'engager une réflexion de mutualisation et/ou de groupement de commande pour ce qui concerne les grands services urbains (voirie, éclairage public, ...).

La gestion du personnel

L'évolution des dépenses de personnel 2014-2019



En 2018, le ratio de charges de personnel par habitant pour la ville de Vaucresson s'est établi à 550€/habitant à comparer au dernier chiffre connu de la moyenne départementale de 853€ par habitant (2017).

En 2018, le gouvernement actuel a décidé de geler le protocole de la PPCR (parcours professionnel carrière et rémunération), cette réforme initiée en 2017 a repris en 2019, prolongeant le dispositif jusqu'en 2021. Rappelons les principales mesures 2018 : une augmentation des taux CNRACL et IRCANTEC, une augmentation du SMIC qui impacte les indices de rémunération des salaires de base, et la fin du dispositif des contrats aidés.

Le point sur l'année 2019 et l'orientation des dépenses de personnel pour l'année 2020

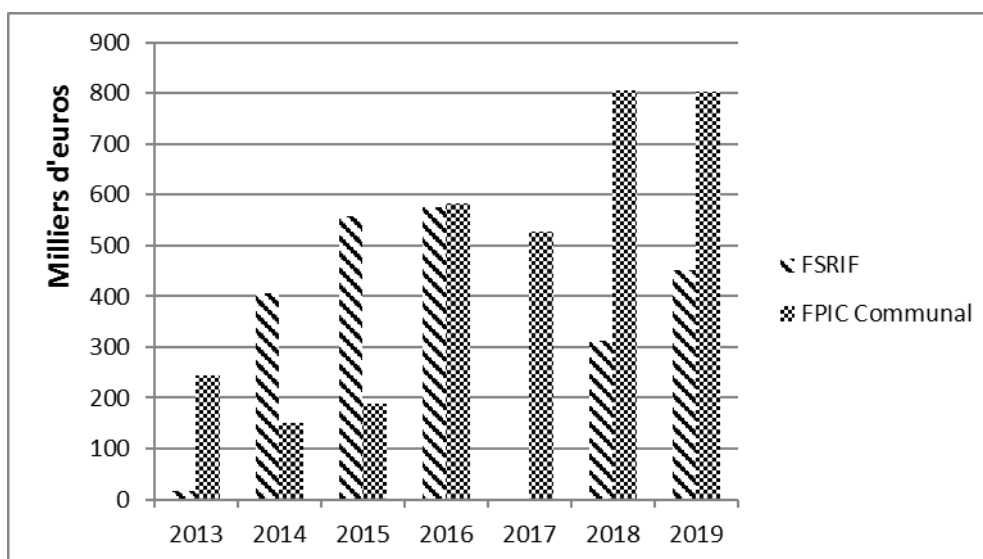
Toute vacance de poste est soumise à étude avant toute décision de remplacement. Il est indispensable que chaque recrutement soit efficient et réponde à la commande politique.

Plusieurs recrutements et créations de postes ont été effectués compte tenu des postes vacants et des nécessités et obligations du service public.

En 2020, l'harmonisation des régimes indemnitaires effectué depuis deux ans ainsi que le GVT (glissement vieillesse technicité) et les avancements de grade et d'échelon devraient impacter le budget à la hausse.

La prévision 2020 s'établit donc à environ 5 280K€ de dépenses de personnel (chapitre 012), ce qui représente une hausse sur 2 ans d'environ 6.58% par rapport au compte administratif 2018.

Les contributions aux fonds de péréquation (part communale)



Comme le graphique ci-dessus l'indique, la péréquation impacte fortement les dépenses de la ville de Vaucluse. Pour 2020, il est prévu 700K€ de FSRIF (Fonds de solidarité région Ile-de-France) et 900K€ de FPIC partie communale (Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales), soit un total de 1 600 K€.

Pour rappel, les communes contributrices au FSRIF sont celles dont le potentiel financier par habitant est supérieur à la moyenne de la région Ile de France.

Le montant de prélèvement est ensuite calculé à partir de deux éléments :

- La population
- L'indice synthétique composé à 80% du potentiel financier par habitant et à 20% du revenu par habitant.

Le fonds de compensation des charges territoriales (FCCT)

Le FCCT (prévision 2020 : 1 600K€) correspond à la contribution versée à l'EPT POLD pour permettre à celui-ci de retrouver les ressources dont disposaient les intercommunalités préexistantes et lui permettre de faire face au financement des nouvelles compétences mutualisées :

5 compétences sont exercées intégralement dès le 1^{er} janvier 2016 :

- la politique de la ville (dans la limite des compétences ou de la définition de l'intérêt métropolitain, en co-construction avec les villes...),
- le plan local d'urbanisme (PLUi, poursuite des procédures engagées antérieurement par les communes dans le cadre de leur PLU),
- le plan climat-air-énergie (compatible avec le PCAE métropolitain),
- l'assainissement et l'eau,
- la gestion des déchets ménagers et assimilés.

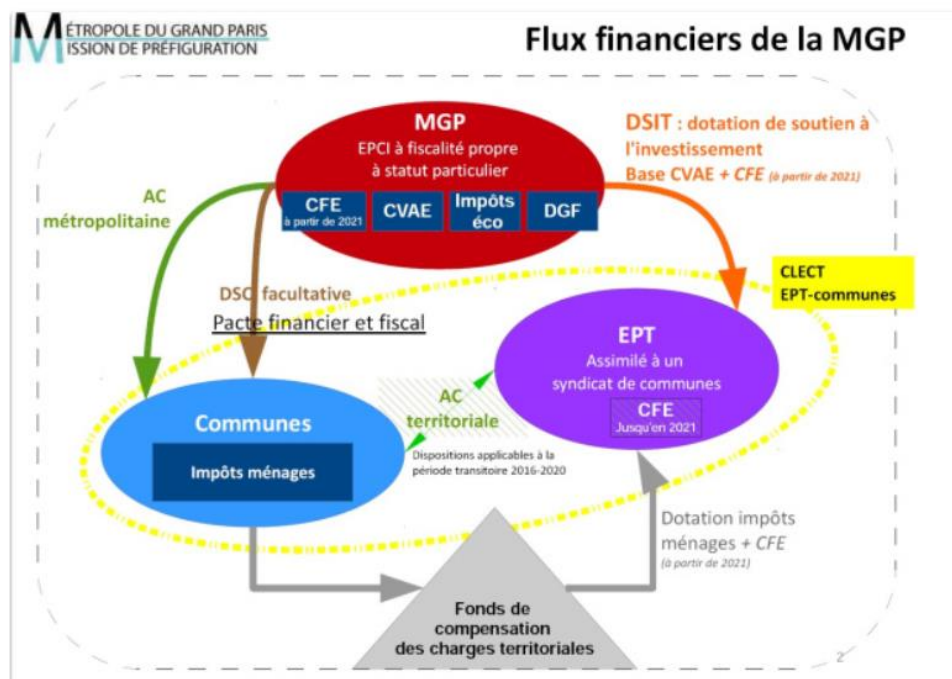
Deux compétences obligatoires sont soumises à la définition d'un intérêt territorial :

- les équipements culturels et sportifs ;
- l'action sociale (à l'exception de celle mise en œuvre dans le cadre de la politique du logement et de l'habitat).

Trois compétences sont partagées avec la métropole du Grand Paris :

- l'aménagement de l'espace métropolitain ;
- la politique locale de l'habitat et du logement ;
- le développement et l'aménagement économique, social et culturel.

Rappel des Flux entre la Métropole du Grand Paris, l'EPT Paris Ouest la Défense et les communes :



Pénalité des logements sociaux

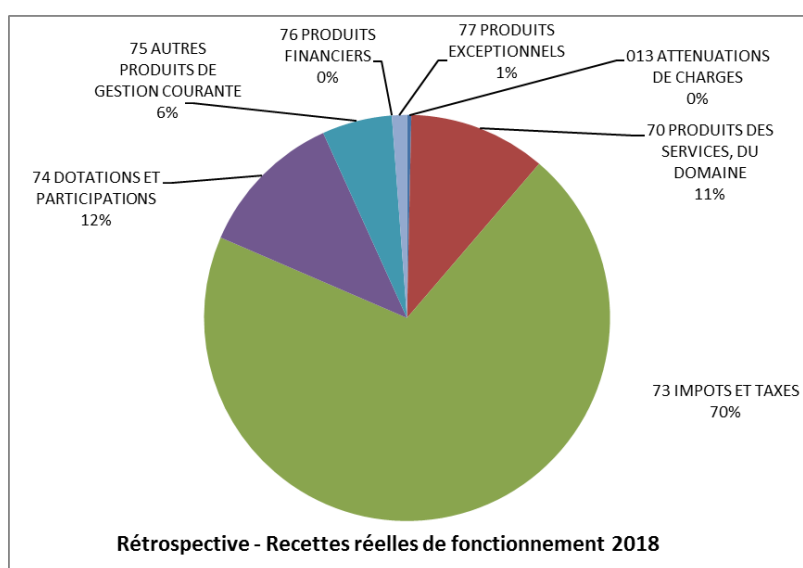
Au 1^{er} janvier 2019, la commune comptait 346 logements sociaux, ce qui correspond à un taux de 9,49% de logements sociaux. Située sous le seuil de 25% fixé par la loi du 24 mars 2014 (ALUR), la commune est soumise au prélèvement sur ses ressources fiscales (pénalité annuelle). Cependant les dépenses communales en faveur de la production de logements sociaux (subvention pour surcharge foncière) permettent d'obtenir un montant de prélèvement nul pour la commune (dépenses déductibles).

Aucune évolution substantielle du nombre de logements sociaux n'est prévue en 2019 compte tenu des recours qui bloquent la production de 80 logements sociaux. Seules les opérations d'achat et de vente des chambres de service permettent de créer du logement social et des dépenses déductibles.

A noter que l'objectif triennal (programmation de logements sociaux) n'est pas rempli et que la Ville de Vaucresson pourrait faire l'objet d'une mise en carence avec les conséquences suivantes : multiplication des pénalités annuelles, transfert de la gestion du contingent d'attribution communal à l'État, transfert du droit de préemption urbain à l'État, transfert de l'instruction des autorisations d'urbanisme à l'État.

2) Les recettes de fonctionnement :

RETROSPECTIVE - RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	BP 2019
PRODUITS						
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	54 373 €	44 284 €	57 932 €	37 522 €	48 628 €	50 000 €
Variation	16,91%	-18,56%	30,82%	-35,23%	29,60%	2,82%
70 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE PUBLIC	1 466 443 €	1 476 259 €	1 556 435 €	1 608 328 €	1 564 090 €	1 458 549 €
Variation	-0,45%	0,67%	5,43%	3,33%	-2,75%	-6,75%
73 IMPOTS ET TAXES	7 290 935 €	7 443 934 €	9 749 696 €	9 831 920 €	10 034 176 €	9 841 548 €
Variation	-1,08%	2,10%	30,98%	0,84%	2,06%	-1,92%
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	2 304 115 €	2 080 439 €	1 918 977 €	1 793 358 €	1 679 240 €	1 503 164 €
Variation	-3,00%	-9,71%	-7,76%	-6,55%	-6,36%	-10,49%
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	557 400 €	558 120 €	583 101 €	614 599 €	797 177 €	785 949 €
Variation	15,03%	0,13%	4,48%	5,40%	29,71%	-1,41%
76 PRODUITS FINANCIERS	6 €	5 €	4 €	4 €	4 €	- €
Variation	-5,45%	-27,24%	-7,49%	0,00%	-14,29%	-100,00%
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	186 414 €	767 €	576 883 €	75 024 €	171 169 €	- €
Variation	-74,09%	-99,59%	75094,31%	-86,99%	128,15%	-100,00%
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	11 859 686 €	11 603 807 €	14 443 028 €	13 960 756 €	14 294 484 €	13 639 210 €
Variation	-4,89%	-2,16%	24,47%	-3,34%	2,39%	-4,58%



Les produits des services et du domaine public

Ce poste de recettes devrait être en stable par rapport aux réalisations 2019. Les recettes concernées sont principalement les concessions cimetières, les redevances d'occupation, les recettes provenant des facturations scolaires, périscolaires et crèche, les remboursements de mise à disposition du personnel des compétences POLD et le stationnement.

Les tarifs 2020 devraient évoluer comme en 2019 de l'ordre de 10% pour le transport scolaire et de 1% pour les autres tarifs périscolaires.

La fiscalité

Il n'est pas prévu d'augmenter les taux communaux en 2020. Le projet de budget primitif 2020 est construit sans revalorisation des valeurs locatives décidée par l'Etat.

Pour mémoire, rappel des taux (inchangés depuis 10 ans).

TH : 16,66% (6^{ème} taux le moins élevé par rapport aux 36 communes du département – Chiffre 2017)

TFPB : 11.86% (8^{ème} taux le moins élevé par rapport aux 36 communes du département – Chiffre 2017)

TFNB : 31,15%

Il faut noter que la politique municipale en matière de fiscalité a également une dimension sociale avec l'application des abattements de taxe d'habitation **supérieurs aux minima** fixés par la législation :

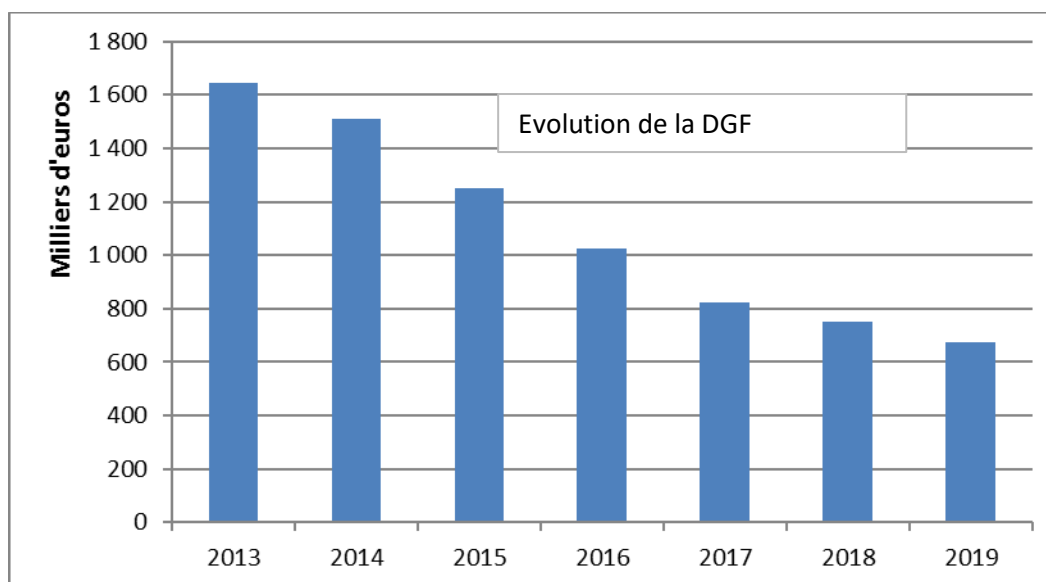
- Abattements pour charges de famille (obligatoire) : Délibération du 25/03/1988
 - 15% pour une et deux premières personnes à charge ;
 - 25% pour chacune des personnes suivantes.
- Abattement général à la base (facultatif) accordé à l'ensemble des contribuables à 15% : Délibération du 25/03/1988.
- Abattement spécial à la base (facultatif) accordé aux personnes de conditions modestes à 10% : Délibération du 25/03/1988.
- Abattement de 10% en faveur des personnes handicapées ou invalides (facultatif) : Délibération du 16/12/2010.

Les droits de mutation

Les droits de mutation sont estimés à 1 000 K€, réajustés selon la tendance des dernières années. L'estimation de cette recette est difficile car elle dépend du contexte du marché immobilier.

Les dotations

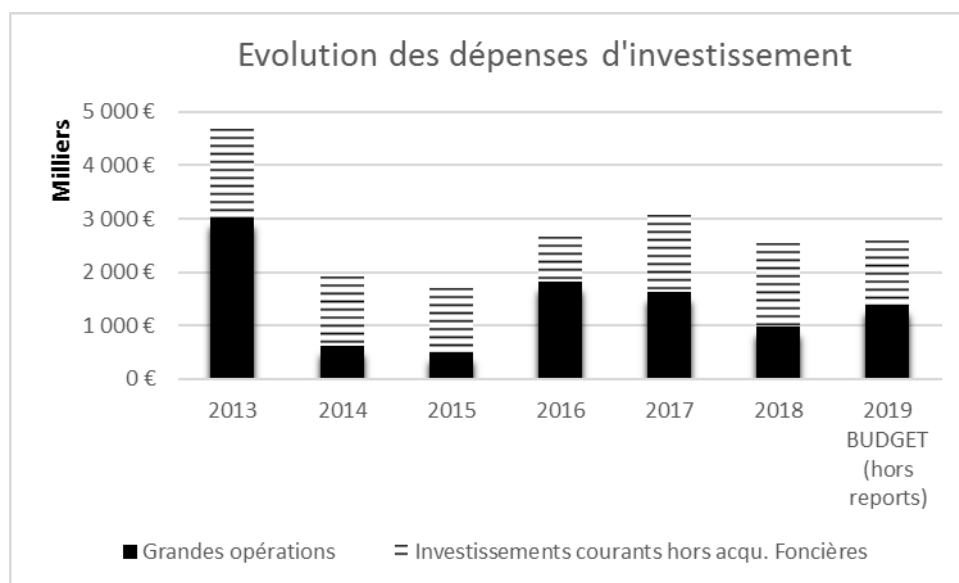
En ce qui concerne la dotation globale de fonctionnement, la prévision 2020 repose sur la même diminution qu'en 2019 soit -11%. Le montant prévu de DGF est donc de 598K€ versus 672K€ en 2019. En 7 ans, la DGF a baissé de 59%.



B) Le budget d'investissement

1) Les dépenses d'investissement et grandes opérations

La ville de Vaucresson continue à investir de manière soutenue. La moyenne sur les cinq dernières années de 2013 à 2018 est de 2 766 K€.



Les grandes opérations envisagées pour 2020 sont :

- La médiathèque : poursuite des études et début des travaux pour 1 466K€ ;
- Les terrains synthétiques au Haras Lupin : étude et début des travaux pour 243K€.

Ces grandes opérations seront complétées par **des reports d'investissements 2019** effectués en 2020 :

- Consolidation de la vidéoprotection et extension du réseau de caméras actuel.

Travaux dans les bâtiments :

- Programme d'accessibilité se poursuit avec le gymnase Yves du Manoir ;
- Isolation des terrasses à l'école maternelle des Grandes Fermes ;
- Isolation et réparation de la toiture des tennis ;
- Divers travaux dans les écoles.

Travaux de voirie et d'enfouissement des réseaux :

Plusieurs travaux de réfection de voirie sont envisagés : rond-point du Souvenir Français, rue Louis Barthou.

Les travaux de rénovation de l'éclairage public et d'installation d'équipements d'éclairage à leds se poursuivent pour 130 K€.

Le programme d'enfouissement des réseaux, domaine Théry, est reconduit en 2020 avec le concours du SIGEIF pour 280 K€ et concernera l'avenue Joffre : études et travaux.

2) Les recettes d'investissement

Les subventions obtenues ou en cours d'obtention

Le contrat de développement territorial (conclu avec le Conseil départemental des Hauts-de-Seine) d'une durée de trois ans (2018-2020) permet de financer la construction d'une annexe du centre culturel La Montgolfière pour 650K€, la création d'une piste d'athlétisme et d'un terrain de rugby en herbe (complexe sportif Yves du Manoir) pour 350K€ et la création de deux terrains synthétiques (football et rugby) au Haras Lupin pour 650K€.

La Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) sera un important contributeur pour l'opération de construction de la médiathèque, avec notamment *un minimum* de 30% de financement sur les études et la construction.

Les autres recettes

Plusieurs autres recettes viennent équilibrer la section d'investissement : le FCTVA (Fonds de compensation de la TVA), les amendes de police, la taxe d'aménagement, les amortissements, les produits de cessions immobilières, la redevance R2 d'éclairage et l'excédent de fonctionnement.